



BILAN DE COMPÉTENCES

Programme du bilan de compétences

Neoone — organisme certifié Qualiopi pour les bilans de compétences

Document d'information remis ou publié avant l'engagement du bénéficiaire

OBJET ET CADRE LÉGAL

Le bilan de compétences permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience. Il est encadré par les articles L6313-1, L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du travail.

Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement. Vous êtes le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Toute personne engagée dans la vie active : salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants. Aucun prérequis de diplôme ou de niveau n'est exigé. Un entretien préalable permet de vérifier que la démarche correspond à votre besoin.

OBJECTIFS

- ✓ Analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations.
- ✓ Identifier vos atouts et vos axes de développement au regard du marché du travail.
- ✓ Définir un projet professionnel réaliste et, le cas échéant, un projet de formation.
- ✓ Construire un plan d'action assorti d'étapes et d'échéances.

DÉROULEMENT — LES TROIS PHASES LÉGALES

Phase	Contenu	Durée indicative
Préliminaire	Analyser votre demande et votre besoin, vous informer des conditions de déroulement et des méthodes mobilisées, définir conjointement le format le plus adapté.	
Investigation	Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence, ou élaborer des alternatives. Analyse des compétences, des motivations et des intérêts ; exploration du marché de l'emploi ; enquêtes métier.	
Conclusions	Prendre connaissance des résultats détaillés, recenser les conditions et moyens de réussite du projet, prévoir les principales étapes de sa mise en œuvre. Remise du document de synthèse.	

La durée totale d'un bilan de compétences ne peut excéder 24 heures (art. L6313-4). Les séances sont réparties sur plusieurs semaines, selon un planning établi avec vous.

■ MOYENS ET MÉTHODES MOBILISÉS

- Entretiens individuels conduits par un consultant qualifié.
- Questionnaires et tests d'intérêts, de personnalité ou d'aptitudes, le cas échéant, restitués et commentés.
- Travaux personnels entre les séances : recherches documentaires, enquêtes métier, rencontres de professionnels.
- Documentation sur les métiers, les formations et le marché du travail.

■ MODALITÉS PRATIQUES

Consultant référent	Christophe SCHOENBERGER — praticienne certifiée en bilan de compétences (COM C Formation)
Lieu	9 rue de Ribeauvillé, 68180 Horbourg-Wihr — espace garantissant la confidentialité des échanges
Durée totale	24 heures
Tarif	1650 €
Financements	CPF / Mon Compte Formation · Plan de développement des compétences · France Travail · Autofinancement
Délai d'accès	Entrée en formation sous 48h (autofinancement) à 2 mois selon le circuit de financement
Accessibilité	Référent handicap : Christophe Schoenberger — christophe@neoone.fr — 06 85 19 33 21 Nous étudierons la mesure de compensation lors de l'analyse du besoin.

Modalités de déroulement

☐ Présentiel dans nos locaux ☐ Visioconférence ☐ Format mixte

■ CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des informations recueillies est strictement confidentiel. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à un tiers, y compris à votre employeur ou au financeur, qu'avec votre accord écrit. Les documents élaborés sont détruits au terme du bilan, à l'exception du document de synthèse conservé trois ans sauf opposition de votre part.